



CANADIANS FOR TAX FAIRNESS
CANADIENS POUR UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE



Trois façons intelligentes de percevoir davantage de revenus

Document d'information présenté au Comité des finances
de la Chambre des communes à l'occasion
des consultations prébudgétaires précédant le budget 2017,
par Canadiens pour une fiscalité équitable
Août 2016

Le gouvernement fédéral ne peut honorer toutes ses promesses et s'attaquer adéquatement aux nombreux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels nous faisons face, à moins de trouver une façon de percevoir des quantités importantes de nouveaux revenus. Le financement par déficit ne saurait suffire.

Il y a pour le gouvernement trois façons d'obtenir des revenus additionnels, qui devraient être sérieusement pris en considération. **Nous croyons que ces options, complètement mises en œuvre, pourraient permettre de récolter 20 milliards de dollars de plus annuellement.**

1. Éliminer les échappatoires fiscales

Beaucoup de dépenses fiscales sont inéquitables ou n'ont plus leur utilité, et il faudrait y mettre fin. Cela permettrait non seulement d'économiser des milliards de dollars, mais aussi de simplifier le système fiscal puis de le rendre plus équitable et facile à faire respecter.

Dans le budget 2016, on a promis une révision de toutes les dépenses fiscales, et le ministre des Finances a dit prévoir ainsi économiser 3 milliards de dollars. La promesse de révision des dépenses fiscales est la bienvenue, mais le gouvernement doit déterminer des objectifs d'économies plus ambitieux. Nous pensons qu'il y a au moins **16 milliards de dollars** d'économies à réaliser par l'élimination d'échappatoires fiscales injustes et inefficaces.

Nous souhaitons que, en plus des consultations prébudgétaires du Comité des finances, il y ait une occasion d'apporter une contribution plus détaillée à la révision du gouvernement pour les dépenses fiscales, mais voici les candidats les plus évidents à supprimer :

- a. **Éliminer la déduction pour option d'achat d'actions** : Cette échappatoire permet aux cadres des entreprises de payer de l'impôt sur leur rémunération sous forme d'options d'achat d'actions, mais à la moitié du taux réglementaire que la plupart des contribuables

paient pour leur revenu du travail. Non seulement la déduction est-elle très rétrograde, avec 90 % de l'avantage allant au segment du premier 1 % des déclarants et qui font plus de 250 000 \$ annuellement, elle est de plus mauvaise pour l'économie, car elle encourage les chefs de direction à gonfler à court terme les prix des actions, par le rachat de celles-ci, au lieu d'investir dans l'économie. Selon les estimations, les économies annuelles sont d'environ **840 millions de dollars**¹.

- b. Mettre fin aux abus du taux de l'impôt des petites sociétés :** Les lois fiscales permettent aux comptables, aux dentistes, aux médecins et aux exploitants de petites sociétés de fournir leurs services par l'entremise de sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) plutôt qu'à titre d'employé. Ces personnes paient alors l'impôt sur le revenu, retenu au sein de ces entreprises, au taux beaucoup plus bas d'imposition des petites entreprises (11 % et baissant jusqu'à 9 %) sur les premiers 500 000 \$ de revenu, au lieu des taux d'impôt fédéraux personnels pouvant s'élever à 33 %. Certains paient également des membres de la famille qui, en fait, ne travaillent aucunement pour l'entreprise. Éliminer ces échappatoires permettrait d'économiser quelque **500 millions de dollars** annuellement.
- c. Limiter les déductions du gain en capital :** Les personnes et sociétés qui bénéficient de la vente de placements ou de biens peuvent payer la moitié du taux de l'impôt sur le revenu provenant d'un emploi. Nous recommandons de maintenir l'exemption à vie pour les gains en capital, mais le revenu des placements de capitaux devrait être imposé au même taux que l'impôt du revenu d'emploi après redressement en fonction de l'inflation. Avec le maintien de ce redressement, il y aurait tout de même une partie de l'avantage du report de l'impôt pour les investisseurs, mais cela encouragerait les placements à plus long terme plutôt que les placements spéculatifs à court terme. Les économies annuelles s'élèveraient à **10 milliards de dollars**.
- d. Plafond à vie pour les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) :** La décision de renverser la décision de doubler la limite des contributions annuelles aux CELI est la bienvenue parce que ce sont surtout ceux qui ont des revenus supérieurs qui bénéficient des avantages des CELI. Toutefois, le coût en termes de manque à gagner pourra atteindre de nombreux milliards de dollars à moins qu'une limite à vie ne soit fixée. Le montant cumulatif que les personnes peuvent contribuer aux CELI est de 46 500 \$ en 2016. Nous suggérons donc qu'un plafond à vie de 50 000 \$ soit fixé pour les CELI, afin d'éviter pour l'avenir un gouffre dans les revenus. Les économies annuelles seraient initialement modestes à **100 millions de dollars**, mais atteindraient des milliards de dollars dans les années à venir.
- e. Réduire les plafonds de cotisations au REER :** Avec des plafonds élevés des cotisations au REER, le gouvernement aide les personnes à revenu élevé et qui n'ont pas besoin d'aide pour leur épargne-retraite, tout en laissant moins de revenu disponible pour soutenir les aînés qui ont des revenus inférieurs et le plus besoin d'aide. Abaisser à

20 000 \$ le plafond annuel des cotisations permettrait d'économiser **2 milliards de dollars** par année tout en offrant une option d'épargne-retraite à la plupart des Canadiens dont les revenus sont moyens ou plus bas.

- f. Revoir et remplacer les crédits d'impôt ultraciblé, qui sont inefficaces :** Sous le gouvernement antérieur, le régime fiscal du Canada a été truffé de « crédits d'impôt ultraciblé » pour des activités spécifiques. Il est ainsi devenu plus complexe de remplir les déclarations annuelles de revenus, et ces crédits n'ont généralement pas atteint efficacement l'objectif prévu. Dans le budget fédéral 2015, plusieurs de ces crédits ont été éliminés. Il en reste toutefois d'autres qui devraient être annulés. Les crédits inefficaces et rétrogrades devraient être éliminés ou remplacés par des mesures efficaces et équitables. Ce faisant, il pourrait y avoir des économies annuelles pouvant atteindre **500 millions de dollars**.
- g. Annuler les déductions des frais de repas et de représentation :** Les entreprises sont autorisées à déduire la moitié des frais de repas et de représentation, y compris les coûts des billets de saison et des loges privées aux manifestations sportives. Il y a là énormément d'abus selon une étude américaine portant sur les mesures similaires dans ce paysⁱⁱ. Les frais de repas pour les camionneurs de longue distance pourraient être maintenus. Il faudrait s'attendre à des économies de **600 millions de dollars**.
- h. Éliminer les subventions relatives aux combustibles fossiles :** Même si les subventions relatives aux combustibles fossiles ont été réduites, les subventions fiscales accordées par le fédéral à l'industrie des combustibles fossiles s'élèvent tout de même à **1,6 milliard de dollars** annuellement, selon un récent rapport d'Oil Change International. Le Canada a signé un engagement au G20, qui a pour objectif d'éliminer les subventions relatives aux combustibles fossiles, et il est temps d'honorer cette promesse.

2. Mettre un terme à l'évitement fiscal extraterritorial des entreprises

Le gouvernement a pris cette année d'heureuses initiatives pour lutter contre l'évitement fiscal des personnes fortunées, facilité par les paradis fiscaux. Nous estimons toutefois que le recours individuel à des stratagèmes extraterritoriaux d'évasion fiscale ne constitue qu'un tiers du problème. Les deux tiers de pertes de revenu reliées aux paradis fiscaux sont probablement attribuables à l'évitement fiscal d'entreprises.

Beaucoup de grosses et de moyennes sociétés ont des filiales extraterritoriales. Une étude que nous avons commandée a permis de trouver que 56 sociétés majeures sur 60 cotées à la Bourse de Toronto avaient 973 filiales dans des paradis fiscaux.

Beaucoup d'entreprises prétendent que leur utilisation de ces filiales est parfaitement légale. Toutefois, le mieux que l'on puisse dire, c'est qu'il y a là une zone grise. Nous avons des preuves du fait que, au Canada et sous d'autres compétences, le rôle principal des filiales des

paradis fiscaux est de canaliser les bénéfices, afin de réduire l'impôt que les sociétés devraient payer. Des règles désuètes d'imposition des sociétés internationales laissent en effet beaucoup de latitude juridique aux sociétés multinationales lors de la canalisation des bénéfices en vue de réduire au minimum les impôts. À cause d'une application relâchée des règles, certaines sociétés peuvent dépasser des limites juridiques, calculant que le risque d'être prises et de devoir payer est largement contrebalancé par les bénéfices additionnels à retirer si elles ne paient pas leur dû aux gouvernements.

Une entente internationale est nécessaire pour résoudre certains des problèmes juridiques de l'impôt des sociétés, notamment la « règle de la pleine concurrence » est difficile à faire respecter; il faudrait remplacer celle-ci par le régime fiscal unitaire qui répartirait entre les divers gouvernements les paiements d'impôt par les sociétés multinationales, et ce, en fonction du chiffre d'affaires sous chaque compétence (comme est réparti entre les différentes provinces au Canada le revenu des entreprises).

Il y a toutefois plusieurs mesures que le gouvernement canadien pourrait prendre pour réformer les règles fiscales des sociétés et pour arrêter les pertes de revenu découlant de la canalisation des bénéfices des sociétés vers les paradis fiscaux :

- a. **Contenu économique** – Une façon de restreindre les abus des entreprises au regard des paradis fiscaux serait d'exiger du contenu économique pour toute filiale extraterritoriale, avant de la reconnaître comme entité morale distincte aux fins de l'impôt. Le projet de loi C-621, présenté sous la dernière législature par Murray Rankin, est un bon exemple législatif de la façon de le faireⁱⁱⁱ. Nous estimons que cette mesure **pourrait rapporter 400 millions de dollars annuellement**.
- b. **Plafonner les paiements d'intérêt aux filiales extraterritoriales** – Le Canada avait l'habitude de plafonner la déductibilité fiscale des intérêts payés aux filiales extraterritoriales, mais cela a été retiré par le gouvernement précédent. Il est temps de revenir à cette mesure afin d'enrayer les abus extraterritoriaux. L'OCDE a recommandé cela dans son plan d'action Base Erosion and Profit Shifting (BEPS). Le gouvernement britannique a présenté cette mesure dans son budget 2016, bien que son plafonnement fixe à 30 % soit beaucoup trop élevé pour être très efficace. Nous recommandons une règle du ratio de groupe, limitant la déductibilité de l'intérêt à la part de l'entité pour les frais financiers nets consolidés du groupe, répartis par bénéfices (BAIIA). Si cela est combiné avec un plafonnement fixe, celui-ci devrait se situer au plus bas, à 10 %^{iv}. Nous estimons que cette approche pourrait rapporter **200 millions de dollars** annuellement.
- c. **Imposer une retenue fiscale de 1 % pour les actifs canadiens détenus dans les paradis fiscaux** – Les investissements canadiens directs dans les paradis fiscaux ont atteint 270 milliards de dollars en 2015. Cela équivaut au quart de tous les investissements canadiens directs à l'étranger. La principale raison de canaliser les investissements vers les paradis fiscaux est d'éviter ou d'éluder le paiement de l'impôt au Canada. L'application de la retenue fiscale de 1 % sur les actifs canadiens détenus

dans les paradis fiscaux représenterait probablement plus de **2 milliards de dollars** annuellement.

3. Imposer les sociétés de cybercommerce, afin de rendre équitables les règles du jeu

Les sociétés de cybercommerce telles que Netflix, Amazon Prime, Google (YouTube), Amazon, Uber et Airbnb s'emparent d'énormes parts du marché canadien qui est en croissance et ne paient pas ou presque pas d'impôts. Elles ont été exonérées de l'impôt par l'Agence du revenu du Canada parce qu'elles n'ont pas de présence physique au Canada et sont réputées ne pas « exploiter d'entreprise » au Canada^v. Cette politique est désuète.

Le secteur du cybercommerce qui appartient aux étrangers a maintenant des revenus de plus de 30 milliards de dollars annuellement; ensemble, Google et Facebook ont 64 % de tout l'argent dépensé en publicité Internet au Canada – plus de 2,4 milliards de dollars. La publicité Internet est en croissance rapide et représente maintenant 34 % de toutes les dépenses publicitaires, comparativement à 30 % pour la télévision, 13 % pour les journaux quotidiens et 14 % pour la radio^{vi}.

Les sociétés étrangères de cybercommerce écrasent de nombreuses entreprises médiatiques, des services de taxi, des hôtels et des détaillants du Canada, dont beaucoup de petites entreprises. De bons emplois sont perdus et dans quelques cas où ils sont remplacés, ce sont des postes à temps partiel, précaires et peu rémunérés. Les sociétés canadiennes perdent en raison d'une concurrence déloyale de la part d'entreprises étrangères qui paient peu ou pas d'impôt.

Des sociétés comme Netflix, qui offrent des services médiatiques appelés « over-the-top » n'ont pas à produire, à diffuser ou à offrir de contenu canadien. Cela a des répercussions directes sur notre industrie culturelle. Beaucoup d'artistes et de comédiens sont privés de travail, et le secteur culturel canadien est appauvri. Tous les Canadiens perdent lorsque leur culture est diminuée.

L'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Norvège, la Corée du Sud, le Japon, la Suisse et l'Afrique du Sud ont modernisé leurs lois fiscales, afin de réagir à la réalité changeante du cybercommerce^{vii}. L'OCDE, dans son plan d'action BEPS, qui traite des difficultés fiscales de l'économie numérique, a recommandé des façons auxquelles les gouvernements peuvent recourir pour prélever des taxes sur la valeur ajoutée, là où le produit est acheté et afin de rendre équitables les règles du jeu pour les fournisseurs internationaux et nationaux^{viii}.

Les Canadiens ont adopté en grand nombre le cybercommerce. Toutefois nos politiques fiscales n'ont pas suivi. Ne pas mettre à jour notre politique fiscale crée de la concurrence déloyale; est la cause de pertes importantes d'emplois dans le journalisme, les médias et les secteurs culturels; menace la vitalité de la culture canadienne; rate l'occasion d'augmenter de plusieurs milliards de dollars les revenus des gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous recommandons que le gouvernement canadien rende équitables les règles du jeu, en faisant ceci :

- a. Voir à ce que toutes les sociétés de cybercommerce qui ont des revenus canadiens au-delà d'un certain seuil paient l'impôt sur le revenu des sociétés, et ce, pour les bénéficiaires des produits ou services vendus ou loués au Canada, que ces sociétés aient ou non une présence dans le pays. Il est difficile d'estimer les revenus connexes, car les grosses entreprises telles que Google et Netflix ne séparent pas des autres les revenus canadiens, mais le montant pourrait être aussi élevé que **600 millions de dollars** par année.
- b. Il faut mettre fin à l'exonération de la TPS/TVH pour les cybercommerces (au-dessus d'un seuil de ventes déterminé) qui vendent aux Canadiens et exiger de ces entreprises qu'elles perçoivent les montants de la TPS/TVH pour leurs ventes au Canada, puis les versent aux gouvernements fédéral et provinciaux. Nous estimons que cette mesure **pourrait rapporter annuellement 312 millions de dollars**.

ⁱ Beaucoup des estimations proviennent de Finances Canada, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2016*. <http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2016/taxexp1602-fra.asp>

ⁱⁱ Richard Schmalbeck et Jay A. Soled, Elimination of the Deduction for Business Entertainment Expenses http://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2733&context=faculty_scholarship

ⁱⁱⁱ <https://openparliament.ca/bills/41-2/C-621/>

^{iv} Pour des détails sur ce point, voir G20 SUBMISSION ON BEHALF OF THE BEPS MONITORING GROUP to UK Parliament, All-Party Parliamentary Group Examination of the OECD'S BEPS recommendations to the G20 <https://bepsmonitoringgroup.files.wordpress.com/2016/01/bmg-submission-to-uk-all-party-parliamentary-group.pdf>

^v Agence du revenu du Canada, Exploitation d'une entreprise au Canada, Énoncé de politique P- 051R2 pour la TPS/TVH, date de révision : le 29 avril 2005. Cet énoncé de politique annule P-051R1, du 8 mars 1999 : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/gl/p-051r2/p-051r2-f.html>

^{vi} John Anderson, Over the Top Exemption, 2016: Centre canadien de politiques alternatives, p. 11. https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/06/Over_the_Top_Exemption.pdf

^{vii} John Anderson, Over the Top Exemption, 2016: Centre canadien de politiques alternatives, p. 18 à 21. https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/06/Over_the_Top_Exemption.pdf

^{viii} <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/relever-les-defis-fiscaux-poses-par-l-economie-numerique-action-1-2015-rapport-final-9789264252141-fr.htm>